

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Sont présents à l'appel :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZETCZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST.

Sont excusés représenté(e)s :

M. Hugues DEMAREST représenté(e) par M. Patrick JULIEN, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER représenté(e) par M. Stéphane LINIER.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

* * *

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Louis SAPHORES comme secrétaire de séance et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 23 mars 2022.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion du 23 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

3 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Fixation du nombre de membres au sein du bureau communautaire.

Le Conseil décide de fixer le nombre de membre du bureau communautaire à 29 membres au lieu de 28, actuellement. Le bureau serait donc composé de la Présidente, des Vice-Présidents et de 13 conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

4 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election du vingt-neuvième membre du bureau communautaire.

ELECTION DU VINGT-NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-neuvième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Sylvie ROBERT

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	72
A déduire : bulletins blancs ou nuls	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

A obtenu :

- Mme Sylvie ROBERT	66
---------------------	----

Mme Sylvie ROBERT ayant obtenu 66 voix, est proclamée 29^{ème} Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

5 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Le Conseil décide de modifier l'article 25 du règlement intérieur comme exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : Mme la Présidente

6 - FINANCES - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2017 à 2020 - Présentation des actions entreprises en réponse aux recommandations.

Le Conseil prend acte du rapport relatif aux actions entreprises par la Communauté d'Agglomération en réponse aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil communautaire prend acte.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

7 - FINANCES - Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal, en ce qui concerne l'exécution budgétaire en comptable de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

8 - FINANCES - Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière.

Le Conseil décide d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Communautaire

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL Ensemble des mouvements						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 005 440,70			770 179,03	6 005 440,70	770 179,03
Opérations de l'exercice	17 204 385,95	22 908 121,50	67 216 893,27	74 096 103,52	84 421 279,22	97 004 225,02
Opérations d'ordre	10 244 396,61	13 345 380,30	6 298 939,72	3 197 956,03	16 543 336,33	16 543 336,33
TOTAUX (A)	33 454 223,26	36 253 501,80	73 515 832,99	78 064 238,58	106 970 056,25	114 317 740,38
Résultats de clôture		2 799 278,54		4 548 405,59	0,00	7 347 684,13
Reste à réaliser (B)	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES (A+B)	33 454 223,26	36 253 501,80	73 515 832,99	78 064 238,58	106 970 056,25	114 317 740,38
RESULTATS DEFINITIFS		2 799 278,54		4 548 405,59		7 347 684,13

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuée en 2021 :

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2021

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L 2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2021 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : M. Le Premier Vice-Président

9 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe eau potable, en ce qui concerne l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

10 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2021 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 2 488 492,68 euros à la couverture du besoin de financement pour 1 712 106,61 euros et le surplus d'un montant de 776 386,07 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2022).

Le déficit d'investissement d'un montant de 1 712 106,61 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : M. Le Premier Vice-Président

11 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe assainissement, en ce qui concerne l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

12 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 8 400 812,42 euros à la couverture du besoin de financement pour 142 419,36 euros et le surplus d'un montant de 8 258 393,06 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2022).

Le déficit d'investissement d'un montant de 142 419,36 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : M. Le Premier Vice-Président

13 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe circuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Julien CALON.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

14 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe circuit pour l'exercice 2021 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 169 489,42 euros à la couverture du besoin de financement pour 135 447,36 euros et le surplus d'un montant de 34 042,06 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2022).

Le déficit d'investissement d'un montant de 135 447,36 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : M. Le Quatrième Vice-Président

15 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASDON, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

16 - FINANCES - Compte administratif du Budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2021.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2021 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASDON, M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : M. Le Premier Vice-Président

17 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Constatation des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2021 - Affectation de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2021 les montants indiqués au paragraphe 1 ;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe 2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe 3) et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre de l'année 2017 pour un montant de 15 400,00 euros.

6°) de procéder à une reprise sur provision liée aux impayés en instance jusqu'à l'année 2016 pour un montant de 18 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

18 - FINANCES - Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la décision modificative - Budget principal.

Le Conseil décide de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

19 – FINANCES – Décision modificative n°1 – Constatation des résultats de l'exercice 2021 – Affectation des résultats 2021 – Propositions nouvelles – Budget annexe Eau Potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de procéder à la création d'une provision pour dépréciation de compte de tiers liées aux impayés en instance au titre de l'année 2006, pour un montant cumulé budget primitif 2022 et présente décision modificative de 190 000,00 € ;

3°) de procéder à une reprise sur provision pour dépréciation de compte de tiers liée aux impayés en instance au titre des années 2000 à 2005 de 22 000,00 € ;

4°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

20 - FINANCES - Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la décision modificative - Budget annexe Eau Potable.

Le Conseil décide de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

21 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Constatation des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2021 - Affectations des résultats 2021 - Propositions nouvelles - Budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

22 - FINANCES - Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la décision modificative - Budget annexe Assainissement.

Le Conseil décide de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

23 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

24 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASON, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

25 - FINANCES - Tarifs 2022 - La Bulle.

Le Conseil décide d'approuver la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2022, sur la base du document joint en annexe au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

26 - FINANCES - Reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur le périmètre des zones d'activités économiques de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le principe du reversement à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du produit de la taxe d'aménagement perçue dans les zones d'activités économiques communautaires ;

2°) d'approuver le projet de convention type de reversement de la taxe d'aménagement (qui pourra être identique ou individualisée) joint à la présente délibération ;

3°) de décider que la présente délibération s'applique pour chaque zone d'activité économique existante sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dont la liste et les plans sont joints à la présente délibération ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, étant entendu qu'elle sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent par délibération concordante.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

27 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Garantie d'emprunt à Foncière d'Habitat et Humanisme pour 6 logements situés boulevard Richelieu à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'accorder à Foncière d'Habitat et humanisme la garantie sollicitée dans les conditions définies ci-dessus ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document et prendre toute disposition en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

28 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : Mme la Présidente

29 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CASQ ARTISANS.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASDON, M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

30 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de l'association Itinéraire Emploi.

Le Conseil décide de désigner Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Michel BONO et Mme Agnès POTEL en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de l'Association Itinéraire Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Michel BONO, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Agnès MAUGER ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

31 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Conseil d'Administration de l'INSSET.

Le Conseil décide de désigner Mme Virginie ARDAENS en tant que titulaire et Mme Colette BLERIOT en tant que suppléante, en qualité de représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration de l'INSSET susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Mme Virginie ARDAENS, Mme Colette BLERIOT ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

32 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Approbation du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le schéma directeur cyclable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel que ci-annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

33 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Installation d'un abri vélo sécurisé à proximité de la gare de Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de création d'un abri vélo sécurisé en gare de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Christophe FRANCOIS.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

34 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Parc des Autoroutes - Régularisation Foncière.

Le Conseil décide :

1°) de constater expressément le déclassement du domaine public communautaire de l'ancienne emprise de la RD 68 devenue lors de la vente à la SEDA la ZR 141, rétroactivement à la date de la désaffectation, soit le 16 décembre 2016 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte afférent à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

35 - ADMINISTRATION GENERALE - Règlement intérieur des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants - Modification.

Le Conseil décide d'approuver les modifications proposées à l'actuel règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

36 - ENVIRONNEMENT - Avis sur l'enquête publique relative au projet de parc éolien de Vallée Joie à Mézières-sur-Oise.

Le Conseil décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation de construction et d'exploitation du projet de parc éolien présentée par la société SCS ENERTRAG Aisne XII, sur la commune de Mézières-sur-Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Sébastien VAN HYFTE, Mme Aïssata SOW, Mme Lise LARGILLIERE, M. Julien CALON.

Se sont abstenu(e)s : M. Damien SEBBE, M. Arnaud PROIX, M. Bernard DESTOMBES, M. Michel MAGNIEZ.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

37 - ENVIRONNEMENT - Avis d'enquête publique relative au projet d'une chaufferie CSR située sur le territoire des communes de Neuville et Thenelles.

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de permis de construire déposées par la société SUEZ RV France, en vue d'exploiter une chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération), située sur le territoire des communes de Neuville et Thenelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

38 - ENVIRONNEMENT - Démarche de labellisation Territoire Engagé Climat Air Energie (anciennement CIT'ERGIE).

Le Conseil décide :

1°) de s'engager dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Climat Air Energie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou conventions dans le cadre de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

39 - ENVIRONNEMENT - Rapport d'activités Isle Aventure 2021.

Le Conseil décide d'adopter le bilan de la saison 2021, produit par la Société Isle Aventure, délégataire de service public, en charge de l'exploitation du parcours acrobatique en hauteur du parc d'Isle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 3 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Roland MORTELLI, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Agnès POTEL, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

40 - SPORTS ET LOISIRS - Rapport d'activités 2021 de la société Récréa délégataire du Service Public de La Bulle.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2021, produit par la société Récréa, délégataire de service public en charge de la gestion de la Bulle, tel que joint au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

41 – SPORTS ET LOISIRS – Avenant n°5 au contrat de Concession de service public pour l'exploitation de la Bulle.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les modifications demandées par le Concessionnaire ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°5, comprenant en annexe 1 les nouveaux plannings de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

42 - SPORTS ET LOISIRS - Modification du Règlement Intérieur du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le règlement intérieur modifié ci-annexé ;

2°) de rendre applicable ce règlement intérieur à compter du 1^{er} juillet 2022, en lieu et place du règlement actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Julien CALON.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

43 - TRANSPORTS - Transports publics urbains de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Rapport annuel 2021 du délégataire.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2021 relatif aux transports publics urbains de voyageurs, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

44 - TRANSPORTS - Transports des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2021 du délégataire.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2021 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

45 - TRANSPORTS - Principe d'une concession de service public pour la gestion du transport des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le principe d'une gestion concédée pour le transport des personnes à mobilité réduite de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre d'un contrat de concession de service public pour une durée de 5 ans,

2°) d'approuver le rapport contenant la présentation des différents choix de gestion et les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire,

3°) d'autoriser Madame la Présidente à engager tous les actes de procédures nécessaires au lancement et au déroulement de la mise en concurrence, notamment à négocier les offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

46 - ADMINISTRATION GENERALE - Travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021.

Le Conseil décide de prendre acte de l'état des travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil communautaire prend acte.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

47 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat financier relative au remboursement des subventions à percevoir au titre des dépenses liées au renforcement du télétravail en réponse à la crise sanitaire.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de convention de partenariat tel que présenté en annexe,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et tous documents afférents à la présente opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

48 - PERSONNEL - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des puéricultrices.

Le Conseil décide d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GARDON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

49 - PERSONNEL - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

Le Conseil décide d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GARDON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

50 - PERSONNEL - Besoins occasionnels ou saisonniers.

Le Conseil décide de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

51 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide de modifier le tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

52 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

53 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Motion sur le Zéro Artificialisation Nette - Demande de mise en place d'un Comité technique départemental à l'initiative de la Préfecture de l'Aisne.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la Direction Départementale des Territoires pour le pilotage d'un Comité technique départemental de mise en œuvre réaliste et territorialisée du principe de « zéro artificialisation nette » ;

2°) d'approuver cette motion qui vise à réaffirmer les engagements de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour une stratégie de développement territoriale maîtrisée et soucieuse des enjeux du développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Sébastien ANETTE.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que le présent compte-rendu a été affiché le 28 juin 2022.



La Présidente,

Frédérique MACAREZ